

Rapport du Président

Séance publique
du lundi 18 décembre 2023
N° CD-2023-5-2-1
N° applicatif 7666

2^{ème} Commission

Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques

Direction

Direction de l'environnement et de la transition écologique

Service consulté

Direction tourisme et attractivité

BUDGET PRIMITIF 2024 DYNAMIQUES ECONOMIQUES, TOURISTIQUE, AGRICOLE, A L'EMPLOI ET AUX TRANSITIONS ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES

Résumé : Pour ce budget 2024, la conjoncture internationale reste très instable et continue à faire peser sur notre économie de lourdes contraintes, qui s'accumulent tels que le renchérissement des coûts de l'énergie, le niveau d'inflation élevé, l'augmentation des taux d'intérêt des prêts bancaires, la hausse des défaillances des entreprises, la pénurie de main d'œuvre, la stagnation de l'emploi salarié et la baisse du pouvoir d'achat des ménages.

C'est dans ce contexte dégradé aux perspectives incertaines que l'action globale de la Collectivité européenne d'Alsace, acteur majeur et unique des solidarités humaines et territoriales, prend encore plus de sens et d'ampleur. Avec comme boussole la proximité, la seule clé efficace pour répondre aux nombreux défis d'avenir, la Collectivité européenne d'Alsace répond présente à travers ses différentes priorités déclinées en autant d'axes stratégiques au service de l'attractivité, de l'économie locale, des acteurs et des partenaires et avec la meilleure efficacité budgétaire.

Cela veut dire soutenir durablement la relance économique et continuer à relever ces défis qui nous engagent tous : la compétitivité, la cohésion sociale, la transition écologique et numérique, l'innovation, la sobriété foncière afin d'accompagner une dynamique de croissance et de création d'emplois. Un axe fort qui consiste à accompagner les projets structurants qui renforcent l'attractivité de nos territoires (soutien aux ports et aéroports d'Alsace, projet d'aménagement "3Land", soutien à l'immobilier d'entreprises).

En matière d'attractivité, la Collectivité européenne d'Alsace a pour ambition d'assurer un développement de l'économie de proximité et du tourisme durable, résilient et solidaire, qui s'inscrit dans l'espace transfrontalier du Rhin supérieur avec un renforcement de la coopération des acteurs publics et privés et un ancrage territorial dynamisé par la puissance de la Marque Alsace.

En matière de tourisme, la Collectivité européenne d'Alsace continue de s'appuyer sur les grandes filières d'excellence de la Destination Alsace et de les

valoriser (Alsace à vélo, Châteaux et cités fortifiées, gastronomie, tourisme de mémoire, montagne, bien-être,...) tout en s'adaptant aux nouveaux enjeux et en conciliant la qualité de vie des habitants avec les attentes des touristes : l'écotourisme, le « slow tourisme » et le tourisme régénératif, la mobilité des personnes, l'intermodalité, la répartition des fréquentations, la recherche d'authenticité, le tourisme social et solidaire, un tourisme moteur de l'économie locale,...

Protéger notre environnement et répondre aux enjeux énergétiques est une nécessité car c'est l'affaire de tous. En la matière, la Collectivité européenne d'Alsace porte une forte ambition dans sa stratégie énergétique et écologique « 30 engagements pour 2030 » adoptée le 13 novembre 2023. La politique de l'eau conduite par la Collectivité est la colonne vertébrale de son engagement pour la résilience de l'Alsace face au dérèglement climatique, en veillant à la préservation qualitative et quantitative de la ressource en eau. La stratégie alsacienne des Espaces Naturels Sensibles, ensuite, fonde l'implication de la Collectivité dans la préservation de la biodiversité et des milieux, s'appuyant à la fois sur un effort considérable pour soutenir l'éducation à l'environnement et le déploiement de la Brigade Verte. Enfin, le soutien à l'agriculture et la forêt alsaciennes est guidé par la conviction de la complémentarité entre leur fonction économique et leur rôle dans la qualité de vie des Alsaciens.

Le Budget Primitif 2024 relatif aux dynamiques économiques, touristique, agricole, à l'emploi et aux transitions énergétiques et climatiques déclinera ces grandes ambitions avec une gestion rigoureuse des dépenses.

Pour la politique de l'attractivité, il est proposé d'inscrire un crédit de paiement à hauteur de 5 411 580 € en dépenses.

Pour la politique du tourisme, il est proposé d'inscrire un crédit de paiement à hauteur de 5 555 976 € en dépenses et une recette de 700 000 €.

Pour la politique de l'environnement, il est proposé d'inscrire un crédit de paiement à hauteur de 16 912 975 € en dépenses et une recette de 38 390 000 €

Le Budget Primitif 2024 relatif aux dynamiques économiques, touristique, agricole, à l'emploi et aux transitions énergétiques et climatiques regroupe les politiques de l'attractivité, du tourisme et de l'environnement.

I- Politiques en faveur de l'attractivité et du tourisme

L'Alsace, terre économique dynamique, montre une relative stabilité de l'emploi. La Collectivité européenne d'Alsace est un moteur important dans l'économie locale de par ses compétences et sa capacité à innover et à nouer des partenariats, durables et propices à la confiance en l'avenir, notamment avec les chambres consulaires et les partenaires touristiques.

En 2024, la Collectivité européenne d'Alsace consolidera son engagement en faveur de l'économie de proximité en exerçant au maximum toutes ses possibilités d'intervention afin de mobiliser l'ensemble de ses leviers disponibles pour accompagner les entreprises et en soutenant les agences d'ingénierie (Agence de Développement d'Alsace et Alsace Destination Tourisme, Alsabail, ...).

Les axes forts qui seront déclinés l'an prochain pour renforcer l'attractivité de l'Alsace et accompagner les acteurs économiques qui font vivre l'Alsace et les territoires sont les suivants :

- Amplifier la dynamique de la Marque Alsace et les partenariats engagés,
- Accompagner les projets structurants qui renforcent l'attractivité de nos territoires,

- Mobiliser le Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace au service des stratégies foncières des collectivités locales.

La Collectivité européenne d'Alsace poursuivra un travail de concertation avec les acteurs locaux pour définir en 2024 sa stratégie touristique et ses orientations pour la politique montagne pour répondre aux besoins des habitants et des clientèles et la prise en compte des urgences climatiques et environnementales. Le tourisme qui contribue fortement à l'image et à l'attractivité de l'Alsace, occupe une place majeure dans l'économie alsacienne.

A- Accompagner les acteurs économiques qui font vivre l'Alsace et les territoires

La mise en place d'une stratégie en faveur de l'économie de proximité et de l'attractivité des territoires est une priorité majeure de la Collectivité européenne d'Alsace. Elle s'est traduite dès 2022, et poursuivie en 2023, notamment par un engagement en faveur de la Marque Alsace, des partenariats pluriannuels avec les acteurs de l'alimentaire, avec la Chambre de Métiers d'Alsace et par un soutien aux aéroports.

Cette stratégie s'inscrit dans une relation de coopération durable et concertée avec les collectivités locales et les acteurs socio-économiques afin de créer les conditions d'une intelligence collective pour impulser une dynamique de développement durable.

Pour 2024, l'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace s'élèvera à plus de 5,4 M€. La feuille de route de la Collectivité devra permettre de relever les défis majeurs de l'accompagnement des entreprises, de l'attractivité des territoires et de l'insertion des publics fragiles.

1. Amplifier la dynamique de la Marque Alsace et les partenariats engagés

La politique d'attractivité de la Collectivité européenne d'Alsace s'appuie sur son **Agence de Développement d'Alsace (ADIRA)**, qui a réussi à se renouveler en adoptant ses nouveaux statuts en juin 2023, qui actent notamment l'ouverture de la gouvernance aux intercommunalités alsaciennes. L'activité de l'ADIRA en 2023 (état en octobre 2023) atteste de la dynamique poursuivie : 314 projets nouveaux, 137 projets d'entreprises décidés ou réalisés, 2 029 emplois créés ou maintenus à terme, 946 M€ d'investissements des entreprises à terme. Cela se traduira en 2024 par le soutien sans faille de la Collectivité européenne d'Alsace, à hauteur de 1,8 M€, au rôle d'accompagnement des entreprises et des collectivités de l'Agence de Développement d'Alsace.

L'accompagnement du développement de la **Marque Alsace** reste un engagement fort de la Collectivité, permettant de défendre l'esprit d'entreprendre des entreprises alsaciennes avec les marques déployées (Fabriqué en Alsace, Employeur d'Alsace, Artisan d'Alsace, Alsace Excellence et Commerçant d'Alsace) et de répondre aux difficultés de recrutement. La Collectivité européenne d'Alsace a apporté son soutien à hauteur de 335 000 € pour 2022-2023 et s'engagera dans une nouvelle convention pour apporter un soutien durable sur la période 2024-2026. Pour 2024, le financement s'élèvera à 212 500 €.

La puissance fédératrice et partagée de la Marque Alsace en lien avec l'Agence de développement d'Alsace est un atout indéniable pour porter les couleurs de l'Alsace, de son identité et de ses valeurs au service de tous les acteurs économiques, touristiques et culturels alsaciens. La Marque Alsace compte aujourd'hui plus de 11 000 partenaires et plus de 29 000 ambassadeurs d'Alsace. Les 3 marques valorisant les produits alsaciens (Savourez l'Alsace, Savourez l'Alsace Produit du Terroir et Fabriqué en Alsace) représentent 112 entreprises et 4 000 produits.

La Collectivité européenne d'Alsace et le **Pôle alimentaire Alsacien** partagent une volonté forte de développement des productions locales de qualité afin que nos concitoyens puissent y avoir accès chez eux comme en restauration hors domicile. Cette stratégie vise à répondre aux nombreux enjeux qui s'inscrivent dans le développement des filières agroalimentaires, notamment la santé publique, le développement durable dans un contexte de mondialisation et le maintien des emplois pour un pan d'activité qui représente le deuxième secteur industriel en Alsace et compte 6 500 exploitations agricoles.

La Collectivité européenne d'Alsace, conformément à ses engagements initiaux, prendra en charge une partie du budget 2024 du Pôle alimentaire représenté par l'Association pour la Promotion et le Développement des Marques Alimentaires Alsaciennes (APDMAA) : « Savourez l'Alsace » et « Savourez l'Alsace Produit du Terroir », avec un soutien de 415 000 €. Le bilan du partenariat sera mené en 2024 pour définir les futurs engagements. Depuis 2021, le soutien financier total de la Collectivité s'élève à 1,5 M€.

La mise en œuvre du **partenariat avec la Chambre de Métiers d'Alsace** 2022-2025 se poursuit autour de 4 axes de collaboration et de la déclinaison de la Marque Artisan d'Alsace : valorisation des savoir-faire de l'artisanat alsacien, promotion des métiers et orientation des jeunes, accompagner les entreprises dans leur développement et les personnes en recherche d'emploi, agir pour les transitions écologiques et énergétiques.

Deux exemples illustrent l'importance de ce partenariat.

En 2023, pour la deuxième année consécutive, la Collectivité européenne d'Alsace a soutenu la manifestation « Fête de l'Artisanat » permettant de découvrir les métiers, les savoir-faire et les filières de formation de l'Artisanat, notamment pour nos collégiens. 64 artisans ont ouvert leurs ateliers les 14 et 15 octobre derniers sur les territoires de l'Alsace Bossue et de Hanau – La Petite Pierre.

La marque « Artisan d'Alsace » a été lancée le 7 février 2022. Elle apporte une réponse aux projets d'ancrage territorial, avec le retour du consommateur local, et aux objectifs d'économie de proximité de créer de la richesse et des emplois sur le territoire. Elle constitue un véritable avantage compétitif et renforce le sentiment d'appartenance. Elle valorise le savoir-faire et cultive les talents. Au 30 juin 2023, 204 entreprises ont été accréditées.

Les partenariats pluriannuels existants avec la Chambre de Métiers d'Alsace et la Chambre d'Agriculture doivent permettre de poursuivre l'engagement de la Collectivité en 2024 à travers la construction d'une relation durable et efficiente avec la Chambre de Commerce et d'Industrie sur la base de priorités partagées au bénéfice des entreprises et de l'insertion professionnelle de nos publics.

2. Accompagner les projets structurants qui renforcent l'attractivité de nos territoires

La Collectivité européenne d'Alsace est mobilisée en faveur de l'attractivité à travers le soutien au projet d'aménagement 3Land, à l'immobilier d'entreprises, aux aéroports et aux projets d'innovation et de recherche dans le cadre du Contrat Triennal STRASBOURG Capitale européenne.

Pour assurer son rôle fédérateur autour d'une politique d'attractivité économique convergente sur **l'immobilier d'entreprises**, la Collectivité européenne d'Alsace a engagé une dynamique de coopération avec les intercommunalités lors d'une première délibération le 19 juin 2023 qui engage un processus d'acceptation de délégations partielles de compétence proposées par les Intercommunalités en faveur de l'immobilier d'entreprises,

avec une autorisation de programme de 5 M€. **A fin 2023, 15 intercommunalités lui ont délégué cette compétence.**

La Collectivité européenne d'Alsace consolidera en 2024 son ambition de partenariat durable avec les intercommunalités en faveur de l'immobilier d'entreprises, en amplifiant le nombre d'intercommunalités délégataires et en engageant les premiers dossiers d'avances remboursables sans intérêts aux entreprises avec une collaboration avec **ALSABAIL**.

Au 31 décembre 2022, après 51 années d'activité, ALSABAIL est intervenue pour un montant cumulé de 2,389 milliards d'euros (1,169 milliards d'euros dans le Bas-Rhin et 1,220 milliards d'euros dans le Haut-Rhin) représentant 2131 projets (1052 dans le Bas-Rhin et 1079 dans le Haut-Rhin). Les créations d'emplois soutenues par les interventions d'ALSABAIL représentent 30 110 salariés. L'immobilier d'entreprise est un aspect prépondérant du développement des territoires : c'est un investissement non délocalisable, qui permet d'améliorer et de moderniser l'activité de nos entreprises. L'engagement des pouvoirs publics reste donc majeur et d'intérêt stratégique.

La Collectivité européenne d'Alsace poursuit également son engagement indispensable aux côtés des aéroports de STRASBOURG, COLMAR-HOUSSEN ET MULHOUSE-HABSHEIM pour assurer la meilleure desserte multimodale des territoires.

La Collectivité européenne d'Alsace est pleinement investie au travers du **Contrat Triennal Strasbourg Capitale Européenne** (2021-2023) avec plus de 14 M€ d'engagements réalisés :

- En tant qu'actionnaire de l'aéroport de STRASBOURG, la Collectivité européenne d'Alsace a maintenu son soutien au développement et à la compétitivité du site, avec la mobilisation de 3,6 M€ sur 3 ans, dont 1,2 M€ versés en 2023, pour le financement du dispositif de baisse de taxe d'aéroport par passager, la poursuite des études de faisabilité liées au projet de Liaison Intermodale DUPPIGHEIM – ENTZHEIM (LIDE), qui doit relier à terme les zones d'activités de l'aéroport au grand contournement de STRASBOURG, et la participation à l'étude d'opportunité sur les rapprochements entre aéroports du Rhin Supérieur.
- Fin 2023, la totalité de la contribution de la Collectivité européenne d'Alsace au Fonds Recherche et Innovation a été engagée à hauteur de 1 M€ sur des projets de recherche répondant aux priorités définies par le Contrat Triennal et en adéquation avec les orientations de la Collectivité, notamment en matière de Santé et de recherche appliquée. Ils concernent notamment la création de chaires transfrontalières EUCOR en sciences quantiques et Eau et Environnement (406 000 € au profit de l'Université de STRASBOURG UNISTRA), l'acquisition d'appareil de microscopie de pointe (186 275 € au profit de l'UNISTRA), le soutien à la recherche en matière de chirurgie de la cataracte (106 000 € au profit de GEPROMED) ainsi que la jouvence d'appareil de pilotage nécessaire pour maintenir le niveau local de la Chimie à son plus haut niveau (301 725 € au profit de la Fondation Jean-Marie LEHN).

Pour 2024 et les années suivantes, la Collectivité prendra pleinement sa part pour renforcer l'attractivité européenne de la capitale strasbourgeoise en accompagnant l'aéroport de Strasbourg via la poursuite du dispositif de financement de la baisse de taxe d'aéroport, des investissements pour revaloriser les friches militaires, les études préalables à la Liaison Intermodale DUPPIGHEIM – ENTZHEIM (LIDE) et le financement du Fonds « Recherche et Innovation ». L'ensemble de projets inscrits dans le Contrat Triennal STRASBOURG

Capitale Européenne (CTSCE) sont mis en exergue dans le rapport du Budget Primitif 2024 de la 6^{ème} commission.

Enfin, le projet tri-national « 3Land » avec le soutien de la Collectivité européenne d'Alsace se poursuit et permettra de renforcer l'attractivité du Rhin Supérieur.

3. Mobiliser le Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace au service des stratégies foncières des collectivités locales

La Loi Climat et Résilience du 22 août 2021 fixe les différentes étapes de la mise en application du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), avec une première marche de baisse de 50 % de l'artificialisation pour la période 2021-2031 par rapport à la période 2011-2021.

Le principe de Zéro Artificialisation Nette implique que chaque projet d'artificialisation devra être compensé par la renaturation malgré la crise du logement et l'objectif de réindustrialisation de la France. Il s'agit d'un véritable changement culturel pour permettre une meilleure soutenabilité de nos modes de vie et éviter les effets néfastes d'une artificialisation excessive (risques d'inondations accrus, pertes de productivité agricole, érosion de la biodiversité, moindre absorption du carbone, îlots de chaleur). Cette règle du ZAN est établie à l'horizon 2050. L'anticipation d'une stratégie foncière pour accompagner les entreprises qui ont besoin de se développer et accueillir de nouvelles activités est un enjeu majeur pour les collectivités.

La Collectivité européenne d'Alsace met à disposition une **ingénierie diversifiée** et dotée d'une solide expertise, à travers son soutien de plus de 15 M€ par an au **Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace**. Cela permet d'accompagner les réflexions en matière de stratégie d'aménagement économique, plus particulièrement avec l'implication de l'Agence de Développement d'Alsace (ADIRA), l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP), Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR-ATD), l'Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPFA) et l'Agence d'Urbanisme Strasbourg Rhin Supérieur (ADEUS).

Au cours de l'année 2024, des productions communes seront à valoriser auprès des intercommunalités et des communes sur l'observatoire du foncier, les schémas directeurs des zones d'activités, les méthodes d'anticipation foncière et concernant la réflexion sur les zones d'activités économiques de demain initiée par l'ADIRA. La raréfaction du foncier implique de s'interroger à la fois sur les lieux d'implantation de nouvelles activités, l'accessibilité pour les salariés, la reconversion des friches et la disponibilité foncière pour des entreprises déjà installées.

B- Soutenir le développement d'un tourisme durable

1. Accompagner les projets touristiques et soutenir une ingénierie dédiée à travers Alsace Destination Tourisme

L'économie touristique est un fer de lance majeur de l'Alsace. La Collectivité européenne d'Alsace en accompagne les acteurs aux côtés de son agence Alsace Destination Tourisme (ADT).

Le tourisme en Alsace continue de reprendre des couleurs en 2023, avec une saison estivale qui permet de se rapprocher des chiffres de l'avant-covid.

Les nuitées de juillet à août sont en hausse concernant la clientèle étrangère par rapport à 2022. Pour la clientèle française, une légère baisse est à noter pour le Haut-Rhin. La fréquentation maximum a été observée le week-end du 15 août et comptabilise 200 000 nuitées marchandes et non marchandes en Alsace le samedi 12 août.

Les hôteliers strasbourgeois ont enregistré un taux d'occupation de 71 % et un chiffre d'affaires en hausse de 3 %. COLMAR et MULHOUSE affichent des taux d'occupation respectivement de 89 et 80 % et des chiffres d'affaires de + 7 % et + 12 %. Concernant les locations saisonnières, 1 million de nuitées ont été enregistrées durant cette période, avec une durée moyenne de séjour de 3,4 jours.

Un site culturel majeur du tourisme alsacien, le château du Haut-Koenigsbourg, a été plus fréquenté : + 14 % en juillet et + 2 % en août, pour un total de visiteurs en 2023 dépassant 475 000 (contre près de 396 000 en 2022).

De beaux évènements ont marqué cette année et ont contribué à l'image et à l'attractivité de l'Alsace : la cérémonie des Etoiles Michelin, les 70 ans de la route des Vins, le Trail Alsace Grand Est by UTMB, les 10 ans du Slow Up, le congrès des Départements de France, le congrès ANEM des élus de la montagne.

La Collectivité européenne d'Alsace accompagne les acteurs publics et associatifs dans la mise en place de nouvelles offres touristiques, qui répondent aux attentes de la clientèle (proximité, expérience, durabilité), à travers **l'appel à manifestation d'intérêt (AMI)** « investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité » : 24 dossiers engagés en 2023 pour plus de 1,3 M€.

2. Adapter la stratégie touristique alsacienne aux enjeux actuels en concertation avec les acteurs locaux

Pour la politique du tourisme, l'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace s'élèvera en 2024 à plus de 5,5 M€.

2024 sera consacrée à la redéfinition de la feuille de route de la Collectivité européenne d'Alsace, qui doit tenir compte des enjeux nés notamment de la crise sanitaire mais également des problématiques économiques, sécuritaires et environnementales à l'échelle planétaire.

Comme c'est le cas à l'échelle nationale avec le « Plan Destination France » fixé par le Président de la République pour faire de la France la première destination durable du monde en 2030, le contexte actuel oblige à repenser la stratégie touristique de la Destination Alsace :

- en tenant compte des nouvelles attentes de la clientèle,
 - o Tourisme de sens, immersif, en dehors des sentiers battus
 - o Tourisme innovant, numérique
 - o Tourisme vert, régénératif
- en renforçant le rôle du tourisme comme levier de développement économique (maintien de services et de commerces en milieu rural, ...),
- en tenant compte de la dérégulation climatique et de la nécessité de préserver l'environnement,
- en replaçant l'Humain au cœur du développement touristique (sous l'angle client, de l'offre proposée, mais également sous l'angle des entreprises et des salariés du tourisme, ainsi que des habitants).

La stratégie touristique de la Collectivité européenne d'Alsace sera réinterrogée en concertation avec les acteurs du tourisme. Elle continuera de s'appuyer sur les grandes filières d'excellence de la Destination Alsace, tout en s'adaptant aux nouveaux enjeux, notamment liés au changement climatique.

Cette adaptation de la stratégie touristique de la Destination Alsace devrait être présentée en séance plénière de la Collectivité européenne d'Alsace en juin prochain.

D'ici là, il vous est proposé de prolonger le dispositif de l'AMI « investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité » jusqu'au 30 juin 2024, avant le lancement d'un nouvel AMI en lien avec la nouvelle stratégie touristique et les territoires. Un montant de 500 000 € est proposé pour 2024 pour faire face aux engagements 2023 et du 1^{er} semestre 2024 de cet AMI.

La Collectivité européenne d'Alsace poursuit son soutien important à son agence de développement touristique, Alsace Destination Tourisme (ADT) : 4,1 M€ sont prévus en 2024, chiffre stable par rapport à 2023.

Ce soutien permet à l'ADT d'accompagner en proximité les acteurs locaux publics et privés dans leurs projets, de consolider l'attractivité et l'image de l'Alsace, de promouvoir la Destination pour générer des nuitées, et enfin, d'innover dans le domaine des services.

II- La politique en faveur de l'environnement

Les actions portées par la Collectivité en matière de politique environnementale et de transition écologique représentent un total de dépense de 16 912 975 € pour 2024. Elles visent à protéger l'environnement pour permettre de construire un futur durable et un territoire résilient en matière climatique pour les alsaciens. Elles s'inscrivent dans le cadre des « 30 engagements pour 2030 » de la stratégie énergétique et écologique adopté par l'Assemblée d'Alsace le 13 novembre 2023.

L'augmentation des recettes prévues est expliquée par le fait que la convention environnementale qui lie la Collectivité à EDF est pour partie indexée sur le coût de l'énergie ayant elle-même augmenté. Par ailleurs, les investissements, marquent ponctuellement une diminution du fait de l'achèvement des travaux sur l'abattoir de CERNAY, avant le démarrage d'autres opérations (rehausse du barrage de la Lauch...).

En 2024, la Collectivité européenne d'Alsace, organisera son intervention autour des axes suivants thématiques liés à l'agriculture et la forêt, à l'eau et à l'environnement.

A- Promouvoir et porter une agriculture locale de qualité et une forêt alsacienne résiliente

Le rôle de l'agriculture au service de la production alimentaire locale, des paysages et de l'emploi sera mis en valeur à travers les actions et partenariats noués par la Collectivité avec la profession agricole.

La forêt est également au centre de l'action de la Collectivité, en particulier afin d'assurer son adaptation et sa pérennité dans un contexte de changement climatique.

Au total six des « 30 engagements pour 2030 » couvrent ces thématiques.

1. Accompagner une agriculture locale, de qualité, respectueuse de l'environnement et pourvoyeuse d'emplois

Cet accompagnement est décliné via un partenariat étroit avec la profession agricole, et en particulier avec son instance publique représentative qu'est la Chambre d'agriculture d'Alsace. Ce partenariat, inscrit dans le cadre d'un contrat d'objectif, est mis en œuvre pour :

- maintenir une activité agricole dynamique, créatrice d'emplois et soutenant le secteur agro-alimentaire, notamment à travers la marque Alsace,
- permettre des rapprochements entre les personnes en recherche d'emploi, en particulier parmi celles bénéficiaires du revenu social d'activité et les offres d'emplois agricoles,
- développer l'offre de produits locaux labellisés pour les circuits courts, la restauration collective, notamment en direction des collèges,
- renforcer l'attractivité de l'Alsace et contribuer à la transition énergétique et écologique du territoire,
- gérer le foncier de manière économe et équilibrée.

Dans le domaine foncier en particulier, compétence des Départements, la mise en œuvre des aménagements fonciers agricoles, forestiers et environnementaux (AFAFE) et le financement de leurs mesures compensatoires environnementales, et en particulier celles qui sont induites par les impacts sur l'habitat du grand hamster par la construction du Contournement Ouest de Strasbourg, engagent fortement la Collectivité. Dans leur dimension environnementale, ils sont l'opportunité de plantations de haies, de création d'ouvrages environnementaux...

Enfin, l'engagement de la Collectivité aux côtés des éleveurs alsaciens est traduit de façon multiple, à travers la prise en charge annuelle des travaux sur l'abattoir de proximité de CERNAY, propriété de la Collectivité. A compter de 2024, grâce à l'engagement de la Collectivité qui vient d'achever un programme de modernisation de 2,4 millions d'euros pour le moderniser, l'abattoir sera en mesure de produire des steaks hachés surgelés à partir de viande locale pour répondre à une forte demande des consommateurs alsaciens. Ce soutien à l'élevage alsacien permet à la fois de satisfaire des besoins de productions locales de qualité, le maintien de surfaces en herbe pour l'alimentation des animaux. Cette politique contribue ainsi activement au maintien des paysages alsaciens et de la biodiversité, ainsi qu'à la préservation de la qualité de la ressource en eau.

Le Laboratoire alsacien d'Analyses (L2A), service de la Collectivité, bénéficie d'une subvention d'équilibre de 1,572 millions d'euros permettant d'avoir en Alsace un outil de veille et de vigilance sanitaire performant et reconnu. Au-delà de la filière élevage et de la santé vétérinaire, il contribue activement à la sécurité sanitaire en Alsace.

2. Préparer la forêt alsacienne de demain

Grace à 316 000 hectares de forêt, la filière bois a un poids économique important en Alsace. Elle fait vivre 20.000 personnes et représente un chiffre d'affaires de 3,5 milliards d'euros.

Le soutien à la forêt et aux arbres représente 825 000 € pour 2024. Le grand succès du plan Forêt d'Avenir d'Alsace initié par la Collectivité auprès des communes forestières depuis près de trois ans s'est traduit par près de 110 000 arbres replantés en complément de la régénération naturelle, dans 84 communes. La séquence 2024 de ce plan va continuer son déploiement auprès des communes mais elle sera également étendue aux propriétaires forestiers privés.

L'entretien de sauvegarde des « arbres trognes » ou des arbres remarquables, l'opération « Les arbres de la Sainte-Catherine » et le dispositif « une naissance, un arbre » complètent l'action de la Collectivité en faveur de l'arbre en Alsace et sa lisibilité directe auprès du grand public.

B- Préserver la ressource en eau et permettre la résilience des territoires face au dérèglement climatique

Dans le domaine de l'eau, la qualité et la disponibilité de la ressource sont des enjeux économiques, environnementaux et humains de première importance. Parmi les « 30 engagements pour 2030 » pris par la Collectivité, trois items recouvrent la thématique de l'eau en Alsace.

1. Préserver l'eau en Alsace, au cœur du bassin du Rhin supérieur et préparer l'avenir

La Collectivité européenne d'Alsace, dont le territoire couvre toute la partie française de la nappe alluviale rhénane, est un acteur stratégique à l'échelle alsacienne et rhénane, aux côtés de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et de l'Etat.

Après le succès de l'organisation des premières « Assises rhénanes de l'Eau » en 2023, saluées par tous les partenaires français, allemands et suisses, la Collectivité pilotera les secondes « Assises rhénanes de l'Eau » qui se tiendront en mars 2024 à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau. Elles permettront cette année un focus sur les activités économiques alsaciennes, rhénanes et sur la société civile.

Il est également prévu de conduire plusieurs études en matière de ressource en eau et de qualité des milieux, de façon à permettre d'optimiser le patrimoine de la Collectivité en matière de stockage et de gestion de l'eau, au service de la résilience des territoires alsaciens et de la biodiversité.

2. Porter les grands équipements hydrauliques au service de l'eau en Alsace

La Collectivité européenne d'Alsace est propriétaire des grands équipements hydrauliques alsaciens (canaux, grands barrages...). Ces ouvrages permettent de stocker un total de près de 16 millions de m³ d'eau dans les lacs de barrage. La Collectivité joue un rôle majeur sur la gestion de la ressource en eau et continue d'investir sur cette thématique. Le projet de rénovation et de rehausse du barrage de la Lauch piloté par la Collectivité est une opération unique en France, à la fois dans sa technicité et dans ses ambitions. Le coût total pluriannuel de cette opération représentera environ 17,6 millions d'euros. Les dernières phases de conception et les dossiers réglementaires de ce projet seront réalisés en 2024, permettant ensuite d'engager les travaux.

A côté de ce projet majeur, les actions de la Collectivité porteront essentiellement sur la réhabilitation progressive de son patrimoine hydraulique (canaux et barrages) avec la poursuite des projets importants et la maintenance lourde des ouvrages hydrauliques.

Les travaux de réfection du masque d'étanchéité du barrage de KRUTH sont en phase terminale, dans le contexte d'une situation complexe de litige avec l'entreprise italienne titulaire des marchés.

Sur le canal de la Bruche, le cycle de travaux entamés en 2022 se poursuit en 2024. Les travaux concernant l'écluse N°2 seront notifiés et la première phase des travaux sur le barrage de WOLXHEIM démarrera. Des études et travaux complémentaires de restauration de la digue à OBERSCHAEFFOLSHEIM sont également programmés à compter de 2024 puis sur les exercices ultérieurs.

Des montants récurrents seront consacrés à une politique de subvention ainsi qu'à la participation statutaire de la Collectivité aux structures et syndicats mixtes de rivières dont elle est membre.

C- Protéger l'environnement et la biodiversité

La richesse du patrimoine naturel alsacien est remarquable et, à l'image de la diversité des paysages, extrêmement variée. La Collectivité intervient dans ces domaines à travers la gestion et le développement de son patrimoine d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) ou dans le cadre de partenariats naturalistes, d'éducation à l'environnement ou de la Brigade Verte.

Plusieurs des « 30 engagements pour 2030 » couvrent ces thématiques, et en particulier celle des ENS.

1. Poursuivre le déploiement des Espaces Naturels Sensibles à l'échelle alsacienne

La politique en matière d'ENS conduite par la Collectivité européenne d'Alsace vise prioritairement des travaux de restauration qualitative de ces espaces, souvent propriété de la Collectivité, ou l'acquisition foncière de sites remarquables au gré d'opportunités ou de négociations foncières.

En 2024, deux grandes études de programmation sont prévues sur les sites du See d'URBES et d'ALTENSTADT, ainsi que des études structurantes sur certains sites en vue de travaux de restauration qui seront programmés à partir de 2025-2026.

La construction en 2024 de la future Stratégie Alsacienne des Espaces Naturels Sensibles, inscrite aux « 30 engagements pour 2030 ». Elle permettra aussi de définir les grands objectifs de gestion sur nos sites remarquables et leur valorisation, en tant que support de l'éducation à l'environnement ou comme vitrine des actions de la Collectivité en matière de préservation de l'environnement.

2. Construire des partenariats environnementaux, au service des Alsaciens et des milieux remarquables : la Brigade Verte, l'éducation à l'environnement...

Deux axes majeurs seront mis en œuvre : le déploiement progressif et continu de la Brigade Verte et la poursuite du soutien à l'éducation à l'environnement à travers le soutien à plus d'une cinquantaine d'associations et l'animation du réseau d'acteurs alsaciens, dont tout particulièrement les Centres d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (CINE).

En ce qui concerne la Brigade Verte, les adhésions de communes se poursuivent, laissant augurer de la possibilité de créer prochainement une antenne supplémentaire de la Brigade dans le Bas-Rhin, dans le secteur de la bande rhénane sud.

Au vu de la forte demande de la part des communes bas-rhinoise, il convient de prévoir, progressivement, pour les années à venir une augmentation régulière de la contribution à ce syndicat. Cependant, compte tenu des délais de création d'environ 18 mois pour qu'une nouvelle antenne soit opérationnelle (organisation du concours de garde champêtre, recrutement, formation et assermentation des agents...), le rythme de déploiement ne peut pas être accéléré.

En ce qui concerne l'éducation à l'environnement, outil de sensibilisation privilégié des générations futures, il est prévu de poursuivre les partenariats avec l'Association Régionale d'Initiation à l'Environnement et à la Nature en Alsace (ARIENA) et avec les structures opérationnelles d'éducation à l'environnement (CINE et autres), dans l'optique d'une harmonisation de la politique à l'échelle alsacienne.

L'évolution du dispositif GERPLAN est en cours afin qu'il soit effectif à l'échelle alsacienne, et qu'il puisse démarrer en 2024.

D- Etre au service d'un développement durable de l'Alsace

Grâce aux « Trente engagements pour 2030 », la Collectivité a souhaité structurer une stratégie globale de transition portant sur l'ensemble des champs couverts par la Collectivité (mobilité, patrimoine bâti, flotte de véhicules, barrages et énergies renouvelables, après Fessenheim...).

Ainsi, l'opération de grande ampleur du champ photovoltaïque de MUNCHHOUSE, est entrée en service fin 2023 pour compléter cette structuration et témoigner de l'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace sur ce sujet. En se mobilisant fortement pour accompagner la résilience des territoires et des entreprises, la Collectivité européenne d'Alsace affiche clairement sa volonté de nouer des partenariats forts au bénéfice d'une économie durable et socialement responsable.

SYNTHESE DE LA COMMISSION CONCERNEE

Le tableau de synthèse ci-dessous récapitule les grandes masses et évolutions budgétaires qui concernent la 2^{ème} Commission aux dynamiques économiques, touristique, agricole, à l'emploi et aux transitions énergétiques et climatiques

	CA 2022	BP 2023 (sans reports)	BP 2024	BP 2024 / BP 2023 en €	BP 2024 / BP 2023 en %	AP/AE Variation en €
Dépenses de fonctionnement	18 187 995,60	18 413 774,50	18 634 531,00	220 756,50	1,20%	
Dépenses d'investissement	11 124 330,34	14 368 799,05	9 246 000,00	-5 122 799,05	-35,65%	
Total dépenses (A)	29 312 325,94	32 782 573,55	27 880 531,00	-4 902 042,55	-14,95%	0,00
Recettes de fonctionnement	20 150 632,39	24 723 420,50	35 380 000,00	10 656 579,50	43,10%	
Recettes d'investissement	1 638 691,73	1 503 505,00	3 710 000,00	2 206 495,00	146,76%	
Total Recettes (B)	21 789 324,12	26 226 925,50	39 090 000,00	12 863 074,50	49,05%	0,00
Dépenses nettes (A-B)	7 523 001,82	6 555 648,05	-11 209 469,00	-17 765 117,05	-270,99%	

En conclusion, je vous propose de :

- ❖ Inscrire, au titre du Budget primitif 2024 pour la commission n°2 relative aux dynamiques économiques, touristique, agricole, à l'emploi et aux transitions énergétiques et climatiques un budget de **27 880 531 M€** qui se ventile ainsi :

Pour la politique de l'attractivité (cf. Annexes 1 et 2)

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de **3 967 080 €**,
 - en investissement : un crédit de paiement de **1 444 500 €**,
- en recettes :
 - Aucune recette.

Pour la politique du tourisme (cf. Annexes 1 et 2)

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de **4 960 476 €**,
 - en investissement : un crédit de paiement de **595 500 €**,
- en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de **700 000 €**,

Pour la politique de l'environnement (cf. Annexes 3 et 4)

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de **9 706 975 €**,
 - en investissement : un crédit de paiement de **7 206 000 €**,
- en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de **34 680 000 €**,
 - en investissement : un crédit de paiement de **3 710 000 €**.

- ❖ Prendre note de la répartition de ces montants conformément aux Annexes 1 à 4 au présent rapport.
- ❖ Prolonger l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité » jusqu'au 30 juin 2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.